

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT AU PRINCIPE LAÏQUE**

### **Elections municipales 2014**

La laïcité occupe une place centrale au cœur de notre République et des valeurs du Parti Radical de Gauche. Elle se vit, au quotidien, dans nos villes et nos villages et a pour principaux acteurs les collectivités et les élus locaux.

Souvent mentionnée et invoquée, elle demeure pourtant méconnue de nos concitoyens et de certains élus. Alors que la loi de 1905 constituait une loi d'équilibre dans l'application du principe de séparation des sphères publique et privée et de sécularisation de l'Etat, elle est de surcroît régulièrement caricaturée.

Le Parti Radical de Gauche propose donc, avec cette charte, un support pédagogique à destination des candidats et des élus locaux qui veulent faire vivre une laïcité qui rassemble.

Nous considérons que la laïcité n'a pas besoin d'être qualifiée, ni amendée, mais seulement d'être expliquée et appliquée. Elle permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité. La présente charte engage donc les candidats et les candidates qui la signeront à respecter et à promouvoir la laïcité, qui constitue la colonne vertébrale de nos valeurs républicaines.

**Par la présente, si je suis élu(e) et dans le cadre de mon mandat :**

- 1.** Je m'engage à **assurer la liberté de conscience** et à **garantir le libre exercice des cultes** au sein de ma commune. Les hommes et les femmes sont libres de croire ou de ne pas croire.
- 2.** Je m'engage, en application de l'article 2 de la loi de 1905, à ne reconnaître, ne salarier ni subventionner aucun culte. Je m'engage donc à ne privilégier ni discriminer aucune religion et à **ne participer à la construction d'aucun lieu de culte**, sauf dans les cas prévus par la législation.

3. Je m'engage à **respecter et faire respecter la Laïcité** - et notamment la loi de 1905 - par les fonctionnaires, les élus et tous Les établissements dépendants de ma collectivité locale. Notamment dans les établissements médico-sociaux, dans les cimetières, lors des activités sportives, culturelles et péri scolaires (cantine, sorties accompagnées, centres aérés...).
4. Je m'engage à **afficher la « Charte de la laïcité dans les services publics »** et à la faire appliquer dans chaque service et direction de ma collectivité et **assurer une formation** destinée aux élus et aux fonctionnaires de mon territoire
5. Je m'engage à mettre en place dans ma commune **un Conseil de la laïcité dont la mission** sera de s'assurer du respect de la laïcité dans tous les services publics.
6. Je m'engage à célébrer les **mariages entre personnes de même sexe**, en application de la loi du 17 mai 2013, et à célébrer des **parrainages républicains** lorsque cela est demandé par des familles.
7. Je m'engage à refuser les **reports de séances des Conseils municipaux** ou du Conseil d'EPCI en raison de fêtes religieuses non fériées.
8. Je m'engage à ne voter des subventions qu'aux **crèches assurant un service public continu** et respectant le **principe de neutralité de l'accueil des enfants** (absence de signes religieux au sein de l'établissement, participations aux commissions d'attribution des places en crèche, ouverture tous les jours ouvrés).
9. Je m'engage à voter **contre les baisses de loyers injustifiées, les aides financières et les prêts de salles municipales** au profit d'associations culturelles et d'établissements scolaires confessionnels.
10. Je m'engage à **ne participer à aucun office religieux** à l'intérieur ou à l'extérieur d'établissements culturels, **en tant qu'élu de la République**, à l'occasion des cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai...).
11. Je m'engage à organiser des événements de **célébration de la Journée de la laïcité**, chaque 9 décembre dans ma collectivité et dans les écoles afin de faire connaître cette valeur fondamentale de la République.
12. Je m'engage à **encadrer les manifestations religieuses sur la voie publique**, en étant particulièrement vigilant aux risques d'atteinte à l'ordre public.